

Le 1er octobre 1970

Messieurs:

Objet: Rejet final
Demande no 854,368
Déposée le 23 juillet 1962
Daniel Wearing
FABRICATION DE MATIERES
CELLULOSIQUES COLOREES

Conformément à la requête du demandeur dans sa lettre du 20 avril 1976, la décision finale de l'examineur fondée sur l'article 47, en date du 20 octobre 1969, a été révisée.

Après avoir étudié minutieusement les raisons invoquées par l'examineur et le demandeur, je me suis rendu compte que le mémoire descriptif du demandeur, tout en n'étant pas aussi complet ou détaillé que celui déposé pour le brevet américain no 3,293,340, étaye cependant de façon suffisante les revendications définissant l'objet de l'invention qui n'est pas évident d'après la référence citée par l'examineur.

Je suspends donc la décision finale et renvoie la demande à l'examineur pour reprise de la procédure d'examen.

Veillez agréer, messieurs, mes salutations distinguées.

Le Commissaire des brevets

A.M. Laidlaw

MM. Smart & Biggar
70, rue Gloucester
Ottawa 4, (Ontario)

